

ne peut que conjecturer. Si les prestations de sécurité du revenu comme la sécurité de la vieillesse sont relevées de beaucoup, la population sera-t-elle incitée à compter davantage sur les pensions publiques et à diminuer ses économies personnelles en vue de la retraite? Bien sûr, il faudra que la moyenne des prestations de pension privée soit plus faible ou que le taux de cotisation soit beaucoup plus élevé, si nous écourtons la durée moyenne de la carrière de cinq ans, et que nous allongions d'autant la durée de la période moyenne de versement.

Le dernier point de la proposition du député a des incidences financières considérables. C'est-à-dire, la suggestion voulant que l'indexation des pensions de vieillesse ne se fasse pas en fonction du coût de la vie, mais plutôt du «niveau de vie». Même si cette expression peut être relativement difficile à définir, on pourrait utiliser comme exemple l'indexation des prestations conformément au salaire moyen de l'industrie, qui dans le passé a augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation par une marge de 2 à 2½ p. 100.

Si on indexait les prestations de 2 p. 100 de plus que le coût de la vie, on augmenterait le coût du programme de sécurité de la vieillesse de plus de 90 millions de dollars pour l'année prochaine seulement. Si ce 2 p. 100 était calculé en sus des autres dépenses supplémentaires que nécessiterait cette motion, le coût supplémentaire s'éleverait à 310 millions de dollars.

Pour faire la somme des coûts entraînés par les suggestions du député, pour autant que l'on puisse les évaluer, on peut dire que les modifications des prestations du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse qu'il propose pourraient coûter au moins 7.7 milliards de dollars de plus dès la première année de leur mise en application. Le montant annuel qu'il faudrait dépenser continuerait d'augmenter et ne saurait diminuer avec le temps. Les modifications qui seraient entraînées simultanément dans nos structures sociales et économiques et qui découleraient implicitement de l'application de la motion pourraient très bien réduire notre capacité d'assumer ce coût.

Si le temps nous le permettait, il vaudrait sans doute la peine de faire le bilan des progrès qu'ont connus ces programmes de notre vivant, et surtout depuis quelques années, mais je ne traiterai pas de cet aspect de la question car je crois que cela n'apporterait rien de nouveau. Pour terminer je dirais que, étant donné les progrès réalisés et la nécessité que l'on a souvent soulignée de limiter les dépenses publiques, nous devons nous demander si nous sommes vraiment disposés à envisager la dépense énorme que représenteraient les augmentations de prestations proposées dans cette motion. Aussi louable que soit la motion du député, c'est un aspect de la question que nous ne pouvons laisser de côté.

● (1752)

Je me rends compte qu'il y aurait d'autres points à soulever, mais je veux donner l'occasion à certains de mes amis, comme par exemple le député de Welland (M. Railton) et le député d'Algoma (M. Foster) de participer à ce débat.

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis demande que la retraite soit payable à 60 ans pour les personnes que ne travaillent pas, qu'elle soit obligatoire à 65 ans et que le retraité touche \$300.00 par mois. Les représentants de la

### *Sécurité de la vieillesse*

Fonction publique viennent de nous dire pourquoi ils ne pouvaient approuver cette proposition. Il est regrettable que nous ne puissions entendre certains députés libéraux expliquer eux aussi pourquoi ils ne peuvent l'appuyer.

Selon le député de Halton (M. Philbrook) si la motion était acceptée, il faudrait augmenter l'impôt. Il n'a pas dit un mot de l'autre option qui s'offrirait à nous, à savoir cesser le gaspillage des dépenses fédérales, comme l'argent dépensé en aéroports inutiles ou le milliard de dollars par an versés en honoraires aux consultants—j'ai ici les chiffres de 29 ministères—ou la dépense de travaux confiés à des fonctionnaires en retraite et autres, qui s'élève à 140 millions de dollars par an. Il y a de multiples domaines que l'on pourrait ainsi revoir. Peut-être ne trouverons-nous pas tout l'argent qu'il nous faudrait, mais il est certain qu'il y a bien des postes de dépenses qui pourraient être supprimés si l'on voulait trouver l'argent nécessaire pour augmenter les pensions ou bien abaisser l'âge de la retraite.

Le parti conservateur avait proposé \$200.00 à 60 ans, au cours de la dernière campagne électorale fédérale, et nous savions où trouver les fonds. Ce n'est pas moi qui étoufferai ce projet de loi. J'espère que le libéral qui se chargera de le faire trouvera les mots venant du cœur, et ne nous lira pas la déclaration d'un quelconque fonctionnaire chargé de nous expliquer pourquoi la motion ne peut être retenue.

**M. S. Victor Railton (Welland):** Monsieur l'Orateur, j'ai été étonné d'entendre le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) affirmer que si les conservateurs étaient au pouvoir, ils trouveraient l'argent, qu'ils savaient d'où il provenait. C'est une affirmation audacieuse compte tenu de la situation économique mondiale. Je doute fort qu'ils sachent d'où viendrait l'argent, qu'ils soient au pouvoir ou non.

Je voudrais d'abord féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui s'est toujours battu pour faire majorer les pensions, que ce soit celles des personnes âgées, des anciens combattants et des veuves. Je le félicite de ses efforts. Cependant, il faut que quelqu'un rende un jugement en dernier ressort et prenne les décisions. On a beau vouloir donner sans compter, c'est impossible à moins d'avoir l'argent. Je suis, ou du moins j'étais un grand partisan de la société idéale, mais je crois que c'est maintenant une perspective irréaliste. Ce serait beau de pouvoir assurer à chacun le même niveau de vie à la retraite. Nous avons entendu également les propos du député de Halton (M. Philbrook). Il a bien fait comprendre qu'en dépit de notre bonne volonté, ce projet est financièrement irréalisable.

Dans la livraison de juillet de *International Realities*, on trouve un article qui montre que le gouvernement de la Grande-Bretagne vient de surmonter une crise provoquée par des hausses de salaires excessives, des prestations de sécurité sociale élevées et des services de santé gratuits. On estimait en général que le grave chômage était dû aux impôts élevés et à la réduction excessive des bénéfices des entreprises. Le Canada et les États-Unis ont emprunté la même voie dangereuse que le Royaume-Uni, car le nombre d'emplois dans le secteur privé n'a cessé de décroître alors que le nombre d'employés dans le secteur public s'est accru progressivement. Le nombre de personnes qui occupent des emplois productifs ne peuvent faire les frais de tous les fonctionnaires, de tous les programmes de création d'emplois et d'un généreux système de sécurité